

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers : 8

Présents :

Votants :

Présent(e)s : Christian Cassulo, Pierre-François Chaut, Michèle Harang, Joël Mars, Gilles Soleillant, Nicolas Delomier.

Absent(e)s excusé(e)s : Carine Carton, Philippe Roche donne procuration à Nicolas Delomier

Secrétaire(s) de séance : Pierre-François Chaut et Joël Mars,

Ouverture de la séance : 19h20

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 19/12/2024 sera arrêté en date du 13/02/2025

A – Délibérations à l'ordre du jour :

1 – Délibération pour l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service de la commune de Gumières auprès de Loire Forez Agglomération pour l'entretien des voiries d'intérêt communautaire

Depuis plusieurs années la commune de Gumières met à disposition son service technique auprès de LFA pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire. Les travaux réalisés par la commune concernent la surveillance du réseau (patrouilles voiries), le rebouchage des nids de poule, le fauchage des accotements, le curage des fossés, l'élagage des arbres, l'entretien des ouvrages d'art et divers autres travaux (trottoirs, permissions de voiries, signalisation...). A titre d'information, le montant réalisé par la commune s'élève à 16 465 € pour l'année 2024 pour une enveloppe de fonctionnement de 20 308 €.

L'avenant n°1 à la convention de mise à disposition a pour objet :

- De mettre à jour l'annexe n°1 suite aux transferts de la part de LFA des places et voies supplémentaires aux communes en 2022 et 2023.
- D'ajouter un paragraphe de révision des montants à hauteur de 1% par an ainsi qu'un rattrapage des années précédentes à hauteur de 5%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le plan prévisionnel d'entretien annuel mis à jour, dit de référence, et sa révision annuelle à la hausse de 1% à compter de 2024,
- Approuve le versement d'un rattrapage de révision à hauteur de 5% sur la base du montant de la mise à disposition réelle de 2023
- Approuve l'avenant afférent
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document qui s'y rattache

Votes : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

2 – Délibération pour l'adhésion à la convention « Protection sociale complémentaire – risque santé »

Cette délibération est ajournée en attente de renseignements complémentaires.

3 – Délibération pour l'achat d'un broyeur d'herbe et demande de fonds de concours LFA

La commune a l'opportunité d'acquérir un broyeur d'herbe d'occasion pour un budget de 2 418,03 € (1 500 € pour le broyeur + 918,03 € de pièces détachées pour une remise en état).

Ce matériel pourrait être utilisé pour l'entretien des captages d'eau potable et éviterait de recourir à une location chaque année et une plus grande souplesse d'utilisation.

Mr le Maire propose de solliciter un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux pour un montant de 2 418,03 € au titre de l'enveloppe n°1 pour une aide de 50%

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent :

- Mr le Maire à solliciter un fonds de concours à Loire Forez Agglomération au titre du Fonds de Soutien aux investissements communaux en vue de participer au financement de matériel d'entretien à hauteur de 1 209 € soit 50% du montant de 2 418,03 €
- Mr le Maire à signer le bon de commande auprès de M. Néel pour un montant de 1 500 € (broyeur d'occasion)
- Mr le Maire à signer le bon de commande auprès de l'entreprise Poyet SA pour un montant de 918,03 € HT (pièces détachées pour remise en état)

Votes : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

4 – Délibération pour autoriser état descriptif de division en volume

Dans le cadre de la procédure de vente de la grange (parcelle AC212 au 4 montée de la cascade), il convient de signer l'état descriptif de division à la suite des documents établis par le géomètre. Ce document permet de diviser cette parcelle en 2 volumes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Mr le Maire à signer l'état descriptif de division de la parcelle AC212 à la suite des documents établis par le géomètre.

Votes : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

5 – Délibération pour demande de fonds de concours LFA bâtiment de l'auberge

Suite au refus de la région AURA de subventionner le projet de réhabilitation énergétique du bâtiment 8 place de l'église (auberge + logements), Mr le Maire propose de solliciter un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe 3) à hauteur de 10%.

L'opération est divisée en 2 sous-opérations :

- Le remplacement des huisseries de l'ensemble du bâtiment pour un montant estimé à 51 200 € HT soit 5 120 € de participation
- La rénovation des murs, plafond, hotte et électricité de l'auberge pour un montant estimé à 42 000 € HT soit 4 200 € de participation

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent :

- Mr le Maire à solliciter un fonds de concours à Loire Forez Agglomération au titre du Fonds de Soutien aux investissements communaux en vue de participer au financement de cette opération pour un montant total de 93 200 € HT à hauteur de 10% soit 9 320 €

Votes : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

6 – Délibération pour autoriser la vente de l'épaveuse

Un acquéreur a été trouvé pour la vente de l'ancienne épaveuse. Il s'agit du GAEC Salunaux à Périgneux pour un montant de 16 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à signer le bordereau de titres et tout document afférent à la vente pour un montant de 16 000 € pour la vente de l'épaveuse

Votes : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

B- Informations diverses :

1. Recensement : le recensement est en cours de finalisation avec quelques difficultés rencontrées.
2. Projet éolien : Pas de nouvelle récente au niveau de la commune.
3. PLUI : Un projet de révision du PLUI est en cours pour le passage de 45 à 84 communes. Le principal impact pour la commune se situe au niveau des changements de destination des constructions existantes. Un travail de recensement des constructions est en cours pour faciliter leur changement ultérieur dans le PLUI à 84.
4. Voirie : des devis sont en cours pour la route du Serton, chemin de la vieille route et chemin de Generalelle.
5. Défenseur des droits : la commune a reçu une demande de la part de la déléguée de la défenseure des droits au sujet de la location 8 place de l'église. La commune prépare une réponse.
6. Demande de participation pour 2 élèves scolarisés à l'Association Roannaise Pour l'Apprentissage.
7. Correspondant Défense : à nommer
8. Transport : la ligne de proximité n°5 est très peu utilisée. Le service pourrait être aménagé sous forme de taxi.

Gumières, le 13 février 2025

Clôture du conseil : 21h22

Le Maire



Christian Cassulo



Pierre-François Chaut



Michèle Harang



Joël Mars



Gilles Soleillant



Philippe Roche

Carine Carton

Nicolas Delomier

